


FMH

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte

Fédération des médecins suisses

Federazione dei medici svizzeri

Swiss Medical Association

Communiqué de presse

Berne, le 26 octobre 2006

Un projet qui n'est pas du tout mûr

Prise de position de la FMH concernant l'Ordonnance sur la carte d'assuré

La FMH est fondamentalement favorable à l'introduction d'une carte d'assuré. Toutefois, le projet présenté et mis en consultation par le Conseil fédéral manque totalement de maturité. Il demande impérativement à être revu et adapté.

Il n'est pas du tout certain que les objectifs déclarés du Conseil fédéral – efficacité de l'administration, qualité et sécurité, responsabilité accrue des assurés – puissent être atteints avec la carte d'assuré telle que l'envisage le projet actuel.

La protection des patients et de leurs droits est précisément l'un des points à garantir, tout particulièrement en ce qui concerne les données électroniques personnelles. Ainsi, à titre d'exemple, le simple fait qu'un patient consulte un médecin (peu importe de quelle spécialité) est en soi soumis au secret professionnel et une information de ce type ne saurait être rendue automatiquement accessible aux assureurs.

Il n'est pas judicieux non plus qu'une carte d'assuré contienne des données médicales: vu l'aspect facultatif de tels enregistrements, personne ne saurait si ces données sont exactes et complètes. On donnerait ainsi au patient un faux sentiment de sécurité, ce qui pourrait être dangereux.

Le projet dit viser une simplification des processus administratifs et entend éviter toute dépense ou coût supplémentaire. Or, dans l'état actuel des choses, il s'avère que les médecins auraient à supporter des frais additionnels pouvant atteindre, selon les estimations faites, 25'000 francs par année et cabinet médical. A cela s'ajoutent des problèmes de praticabilité inacceptables, car les modalités prévues ne sont tout simplement pas compatibles avec l'exploitation normale d'un cabinet de médecin.

En bref: l'ordonnance proposée n'est pas du tout mûre. Une halte s'impose donc de toute urgence, en vue de procéder aux vérifications et corrections nécessaires.

Pour tout renseignement: Daniel Lüthi, responsable de la communication FMH, n° de tél. 031/ 359 11 50